

19 DÉCEMBRE 1866

79

57

E 1001 (E) q 1/73

Le Conseil fédéral au Ministre de Suisse à Florence, G. B. Pioda

Copie

L

Berne, 19 décembre 1866

Nous nous empressons de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre¹, datée du 12 courant, que nous ont adressée les Syndics de la Compagnie des Chemins de fer de la *Ligne d'Italie*, actuellement en faillite, en vous invitant à faire immédiatement les démarches nécessaires auprès du Gouvernement italien pour en obtenir que les mesures qu'il avait annoncées, relativement à la déchéance des concessions accordées dans la province de l'Ossola à ladite Compagnie, soient encore ajournées de 6 mois, en vous fondant sur les faits et motifs énoncés dans la lettre du Syndicat.

En attendant le résultat de ces nouvelles démarches dans une affaire si importante pour les deux pays et que nous recommandons encore à toute votre sollicitude, [...].

1. Reproduite en annexe.

ANNEXE

E 53/40 Bd 1

*Les Syndics de la Compagnie des Chemins de fer de la Ligne d'Italie au Conseil fédéral*L²

Genève, 12 décembre 1866

Nous avons déjà été dans le cas de recourir à votre bienveillance pour obtenir du gouvernement de S. M. le Roi d'Italie qu'il voulût bien ajourner les mesures qu'il avait annoncées, relativement à la déchéance des concessions accordées dans la province de l'Ossola à la Compagnie du Chemin de fer de la Ligne d'Italie, actuellement en faillite.

Grâce à votre haute intervention par l'intermédiaire de Monsieur le Ministre de la Confédération à Florence, le gouvernement italien consentit à accorder un nouveau délai jusqu'au 31 décembre, pendant lequel soit la faillite soit les nouveaux acquéreurs substitués à l'ancienne compagnie devaient reprendre les travaux et se mettre en mesure de satisfaire aux engagements résultant de la concession.

Il va sans dire, Monsieur le Président et Messieurs, que la faillite ne peut en aucune façon satisfaire à ces engagements puisque, dans ce cas-là, la C[ompagn]ie ne serait point tombée en déconfiture; ce ne sont que de nouveaux propriétaires nantis de ressources suffisantes qui pourront reprendre ces travaux et les conduire à bonne fin. Nous n'avons rien négligé pour obtenir cet heureux résultat en temps utile et nous avons l'espoir fondé que, sans des circonstances auxquelles nous sommes étrangers, la propriété de la Ligne d'Italie serait actuellement entre les mains de personnes en état de remplir toutes les conditions des concessions. Ces circonstances sont la succession de procès qui nous ont été intentés par Mr. de La Valette et consorts, au moyen desquels l'adjudication qui devait avoir lieu le 29 novembre a été entravée et qui viennent enfin de se vider par un arrêt de la

2. Note en marge de J. M. Knüsel: «An d. Depart. d. Innern, welches früher in Sachen gehandelt hat. Bern, 13. XII. 66.»

Cour d'Appel qui, en déboutant ces Messieurs de leurs prétentions, fixe de nouvelles enchères au 29 décembre courant.

Mais cette date est si rapprochée du délai fatal qu'il est impossible que de nouveaux acquéreurs puissent faire auprès du gouvernement italien les démarches nécessaires pour conserver leurs droits dans les limites fixées; nous devons donc de nouveau recourir à vous, Monsieur le Président et Messieurs, pour qu'il vous plaise de vouloir bien nous accorder encore une fois votre appui auprès du ministère de Florence et d'obtenir que le délai fixé au 31 décembre soit de nouveau prorogé d'un laps de temps suffisant pour sauvegarder tous les intérêts.

Puisque des amateurs paraissent disposés à se présenter aux enchères le 29 novembre dernier, nous avons tout lieu de croire qu'il en sera de même pour la prochaine adjudication et d'autre part les désirs du gouvernement italien de voir construire les chemins de fer d'Ossola ne seront jamais aussi assurés que par la continuation de la Ligne d'Italie, et ses véritables intérêts sont de ne rien négliger pour lui permettre de se remettre en état. Le gouvernement italien a exprimé la pensée de se débarrasser des engagements des concessions, afin de permettre l'exécution des chemins *[de fer]* locaux de l'Ossola qui ne peut avoir lieu aussi longtemps que ces liens existent. Sans doute, il faudra en venir là si personne ne se présente pour continuer les engagements de la Ligne d'Italie; mais les véritables intérêts du gouvernement italien sont d'être bien certain que cette continuation est devenue absolument impossible, car ces chemins *[de fer]* ne peuvent être construits que par une compagnie importante et à la condition de faire partie d'une grande ligne; il est peu probable que dans d'autres conditions ils soient jamais établis, ils seraient trop peu productifs.

En vous priant donc Monsieur le Président et Messieurs de vouloir bien faire valoir ces considérations auprès du gouvernement de S. M. le Roi d'Italie, nous nous permettons de vous faire observer que nous n'avons qu'un temps bien limité devant nous et qu'il serait urgent qu'une détermination fût prise avec quelque promptitude.

Nous nous confions du reste entièrement dans votre haute sollicitude.